

Tout savoir sur la phase d'admission Parcoursup 2021

Du 27 mai au 16 juillet 2021

parcoursup.fr

 @parcoursup_info

  @parcoursupinfo

etudiant.gouv.fr

  @etudiant.gouv

esr.gouv.fr — education.gouv.fr

sommaire

Rappel des chiffres clés de la phase de candidature 2021	3
Nos 5 conseils pour la phase d'admission 2021	4
L'essentiel sur la phase d'admission 2021	5
Phase d'admission 2021 : dates clés et délais de réponses	5
Liste d'attente sur Parcoursup : comment ça marche ?	6
Le répondeur automatique : comment ça marche ?	8
Un accompagnement personnalisé tout au long de la procédure	10
Les dispositifs pour accompagner les candidats en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant	11
L'égalité des chances, une priorité de Parcoursup	13

RAPPEL DES CHIFFRES CLÉS DE LA PHASE DE CANDIDATURE 2021

931 000

candidats ont confirmé au moins
un vœu sur Parcoursup :



635 000
lycéens

scolarisés
en terminale
(en France et
à l'étranger)

182 000
candidats

sont étudiants
en réorientation
ou en mise
à niveau

89 000
candidats

en reprise
d'études
ou autres

Dont

60 000

se sont
intéressés à
l'offre **Parcours+**

25 000
candidats

sont scolarisés
à l'étranger



11,5 M de vœux et sous-vœux

confirmés en phase principale



19 000 formations
proposées en 2021

sur Parcoursup (**2 000 formations**
supplémentaires par rapport à 2020)

5 900 formations
proposées par la voie
de l'apprentissage

(2 624 en 2018)

NOS 5 CONSEILS POUR LA PHASE D'ADMISSION 2021

1.

Avant le lancement de la phase d'admission :

- **Faites le point sur votre liste de vœux**, cela vous aidera à anticiper vos choix lorsque vous recevrez des propositions d'admission.
- **Assurez-vous de bien avoir vos identifiants Parcoursup** : votre numéro de dossier (à ne pas confondre avec votre INE) et votre mot de passe. Si vous les avez oubliés ou perdus, vous pouvez en faire la demande via la plateforme.

2.

Prenez connaissance du fonctionnement de la phase d'admission pour l'aborder avec sérénité en consultant nos vidéos tutos et la page conseils sur [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

Si vous recevez une ou plusieurs propositions d'admission, vous devrez faire un choix. Vous devrez décider si vous maintenez tout ou partie de vos vœux en attente. **Si vous êtes en liste d'attente pour tous vos vœux le 27 mai**, rassurez-vous, c'est très courant au début de la phase d'admission. Votre situation va évoluer très rapidement, au fur et à mesure que des places se libèrent.

3.

Vous n'avez pas besoin de vous connecter tous les jours : vous êtes alertés dès que vous recevez une proposition ainsi que vos parents s'ils ont renseigné leurs coordonnées :

- **Dans votre messagerie personnelle et celle de votre dossier Parcoursup**
- **Sur votre portable par sms et via l'application Parcoursup** (n'oubliez pas de la télécharger à partir du 27 mai)

4.

Soyez attentif aux délais de réponse de chaque proposition d'admission reçue, les dates limites sont affichées en face de chaque proposition d'admission reçue. **Et si vous êtes sûr de vos choix, n'hésitez pas à activer le répondeur automatique pour vos vœux en attente**, la plateforme pourra ainsi répondre à votre place lorsque vous recevrez une proposition d'admission. Et vous êtes bien sûr informé par une alerte mail et SMS !

5.

Dès le 27 mai, si vous n'avez reçu que des réponses négatives de la part de formations sélectives : **vous pouvez solliciter un entretien individuel auprès de votre lycée, d'un CIO ou d'un service d'orientation universitaire**. Ce sera l'occasion de revoir votre projet et de préparer la phase complémentaire qui débute le 16 juin. **Vous pourrez ainsi formuler de nouveaux vœux pour des formations qui ont encore des places disponibles.**

Des questions sur votre dossier ?

- La rubrique contact depuis votre dossier
- Le numéro vert : **0800 400 070**
(du lundi au vendredi de 10 h à 16 h)

Pour suivre l'actualité Parcoursup, abonnez-vous à nos comptes :



L'ESSENTIEL SUR LA PHASE D'ADMISSION 2021

Phase d'admission 2021: dates clés et délais de réponses

Les dates clés

À partir du 27 mai

Phase principale d'admission

Je reçois les réponses des formations à mes vœux et je réponds au fur et à mesure aux propositions d'admission

16 juin

Début de la phase complémentaire

Je peux formuler de nouveaux vœux pour des formations qui ont des places disponibles

29 juin

1^{er} juillet

Point d'étape obligatoire

Si j'ai conservé des vœux pour lesquels je suis en liste d'attente, je confirme ceux qui m'intéressent toujours dans mon dossier

À partir du 2 juillet

Accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES)

Si je n'ai pas de proposition d'admission, je peux solliciter la CAES de mon académie pour m'aider à trouver une formation au plus près de mon projet

6 juillet

Résultats du baccalauréat

16 juillet

Fin de la phase principale d'admission

16 sept.

Fin de la phase complémentaire

Les délais à respecter pour répondre aux propositions d'admission

Propositions reçues le 27 mai

>> J'ai 5 jours pour répondre (J+4)



Propositions reçues le 28 mai

>> J'ai 4 jours pour répondre (J+3)



Propositions reçues entre le 29 mai et le 14 juillet

>> J'ai 3 jours pour répondre (J+2)

Dernières propositions envoyées le 14 juillet



Lorsque vous avez une proposition d'admission :

- vous recevez un mail, un SMS et une notification sur l'appli Parcoursup
- le délai de réponse est indiqué en face de chaque vœu dans votre dossier

LES DÉLAIS EN PHASE COMPLÉMENTAIRE

Pour toute proposition reçue avant le 26 août :

vous avez **3 jours** pour répondre (J+2)

Pour toute proposition reçue entre le 26 août et le 16 septembre :

vous avez **1 jour** pour répondre

Liste d'attente sur Parcoursup : comment ça marche ?

Quelles informations sont communiquées au candidat en liste d'attente dans son dossier ?

- ➔ Sa position en liste d'attente : elle évolue en fonction des réponses des candidats ayant reçu une proposition d'admission ou des candidats qui renoncent à leurs vœux en attente.
- ➔ Le nombre total de candidats en liste d'attente
- ➔ Le nombre de places proposées par la formation

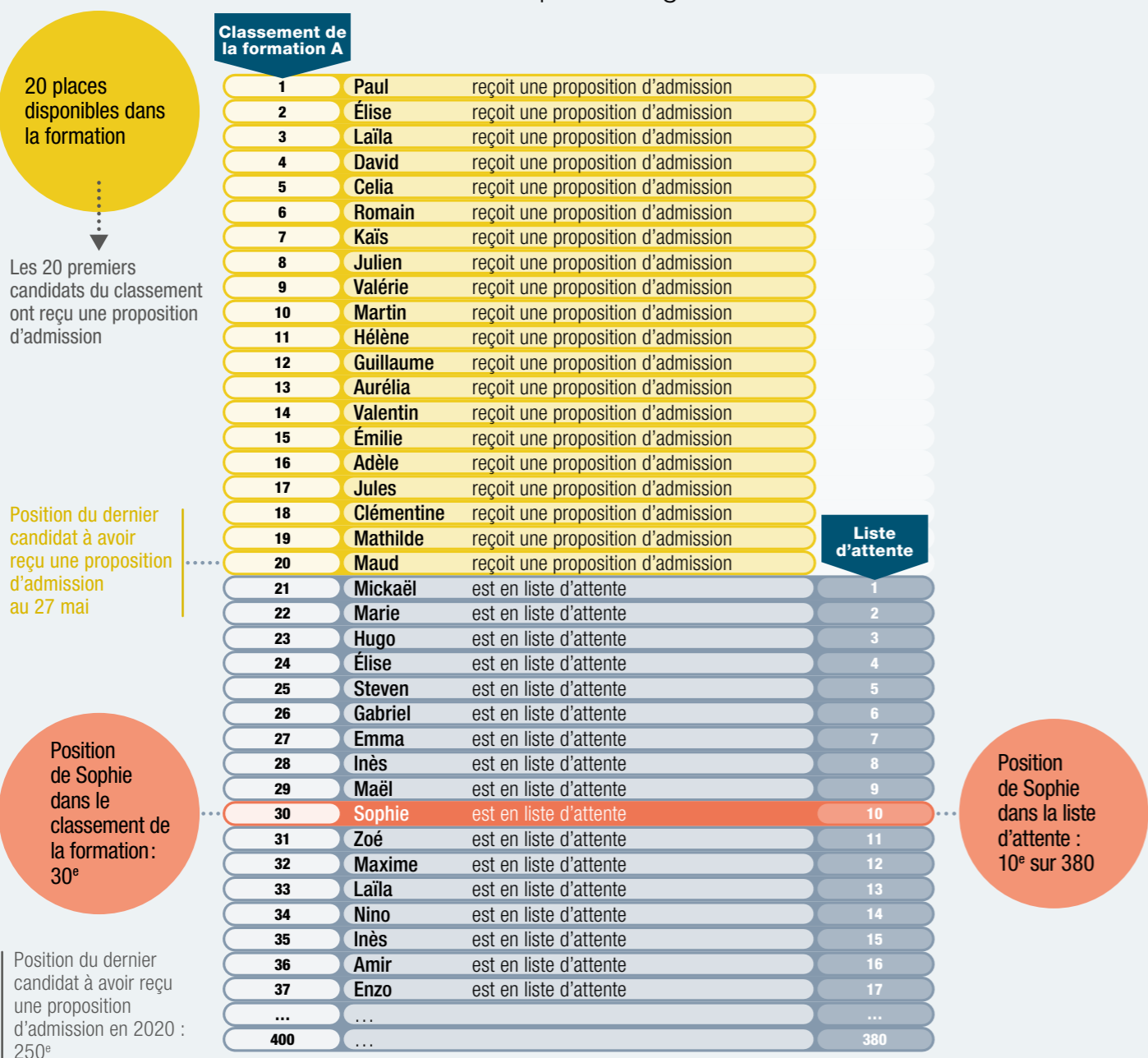
- ➔ Sa position dans le classement de la formation : cette position est fixe.
- ➔ La position dans le classement du dernier candidat qui a reçu une proposition d'admission cette année, au moment où le dossier est consulté.
- ➔ La position du dernier candidat qui a reçu une proposition d'admission l'année dernière en 2020 (quand l'information est disponible).

Ces informations aident le candidat à suivre et comprendre sa situation en liste d'attente qui évoluera en fonction des places libérées par d'autres candidats.

UN EXEMPLE POUR BIEN COMPRENDRE

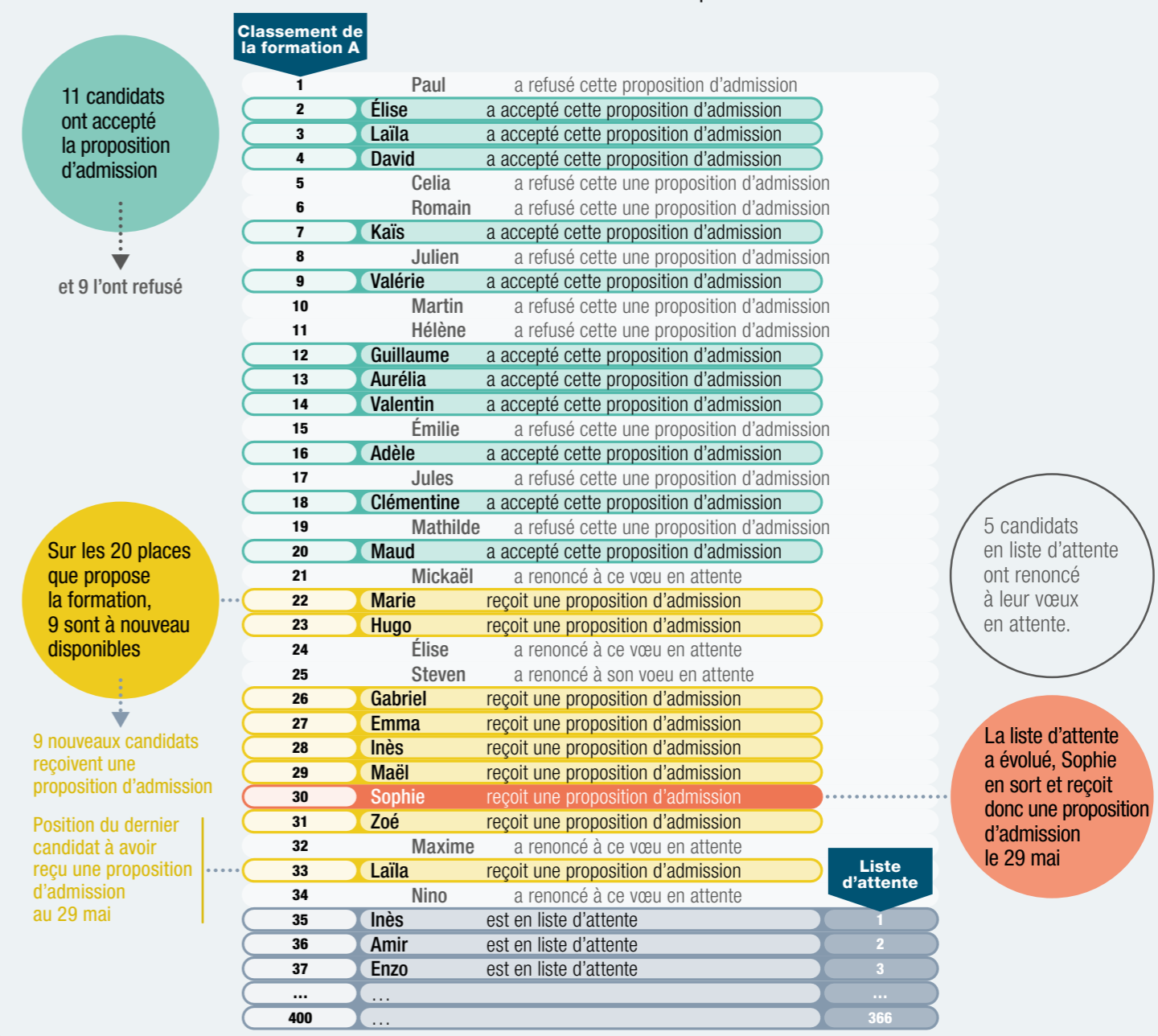
Au 27 mai

Sophie a reçu une réponse positive de la formation A, mais elle est en liste d'attente. Qu'est-ce que cela signifie ?



Au 29 mai

Les candidats ont répondu aux propositions envoyées par la formation A le 27 mai. Voici comment la situation de Sophie a évolué :





Le répondeur automatique : comment ça marche ?

Dès le 28 mai, les candidats qui ont des vœux pour lesquels ils sont en liste d'attente auront la possibilité d'activer le répondeur automatique à tout moment :

- Cette option permet aux candidats de gagner en tranquillité : ils organisent par ordre de préférence tous les vœux en attente (hors vœux en apprentissage) qui les intéressent toujours et dès qu'une proposition leur est faite, le répondeur automatique l'accepte à leur place selon l'ordre qu'ils ont établi. **Plus besoin de consulter leur dossier sur la plateforme, leur choix est pris en compte automatiquement !**
- Lorsqu'une proposition d'admission est acceptée par le répondeur automatique, les candidats en sont informés par une alerte sur leur messagerie Parcoursup, leur messagerie personnelle, sur leur portable par SMS et via l'application Parcoursup.

À SAVOIR

Avant d'activer le répondeur automatique,

il faut être sûr de ses choix car l'ordre des vœux en attente ne peut plus être modifié après son activation.

Le répondeur automatique peut être désactivé

à tout moment mais cette action est définitive.

Le répondeur automatique est désactivé

lorsqu'un candidat formule des vœux en phase complémentaire.

Le répondeur automatique est désactivé

lorsqu'un candidat accepte une proposition faite par une formation en apprentissage ou par la CAES.*

DEUX EXEMPLES POUR BIEN COMPRENDRE

Exemple 1

Jules a reçu une proposition d'admission et a plusieurs vœux en attente

28 mai

Jules

- **accepte** une proposition d'admission (formation A)
- **maintient** un seul vœu en attente (formation B)



Jules active le répondeur automatique pour la formation B, son seul vœu en attente qu'il préfère à la proposition qu'il a déjà acceptée

14 juin



La formation B fait une proposition d'admission à Jules :

- elle est acceptée automatiquement par le répondeur automatique ;
- la formation A qu'il avait acceptée le 28 mai est supprimée automatiquement au bénéfice de la formation B ;

Jules est informé de l'acceptation automatique.

- Jules n'a plus de vœux en attente.

- Jules consulte les modalités d'inscription administrative de la formation B

Exemple 2

Sonia n'a pour le moment reçu aucune proposition d'admission et a quatre vœux en attente

31 mai



Sonia décide d'activer le répondeur automatique

en organisant ses quatre vœux en attente par ordre de préférence :

1. formation A
2. formation B
3. formation C
4. formation D

7 juin



La formation C fait une proposition d'admission à Sonia :

- elle est acceptée automatiquement par le répondeur automatique

Sonia est informée de l'acceptation automatique de la proposition d'admission et de la mise à jour de sa liste de vœux en attente

- les formations A et B sont maintenues,
- la formation D est supprimée.

1. formation A
2. formation B

28 juin



La formation A fait une proposition d'admission à Sonia :

- elle est acceptée automatiquement par le répondeur automatique à la place de la formation C

Sonia est informée de l'acceptation automatique de la proposition d'admission et de la mise à jour de sa liste de vœux en attente

- la formation B est supprimée,
- Sonia n'a plus de vœu en attente.

- Sonia consulte les modalités d'inscription administrative de la formation A

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ TOUT AU LONG DE LA PROCÉDURE

Des temps d'échange et des services proposés aux candidats tout au long de la procédure

Depuis l'automne 2020, des temps d'échange avec les candidats ont été organisés pour les informer, les orienter et répondre à leurs questions sur la procédure Parcoursup et leur projet dans l'enseignement supérieur. Ces temps d'échange se déroulent dans les lycées, dans les universités et avec l'appui des services d'orientation.

Grâce à la mobilisation des équipes pédagogiques dans les établissements, ces échanges se poursuivront tout au long de la phase d'admission au plus près des élèves et des étudiants. Les supports et dispositifs suivants complètent cet accompagnement :



→ des **vidéos tutorielles** et des **infographies** disponibles sur [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr), qui expliquent d'une manière simplifiée et résumée les moments clés et le fonctionnement de la phase d'admission



→ des **sessions de chats et de live avec les lycéens, les fédérations de parents d'élèves**



→ le **numéro vert Parcoursup**, disponible tous les jours de la semaine et sur des **horaires élargis lors de moments importants pour les candidats**



→ la **messagerie « Contact »** disponible dans le dossier du candidat



→ des **campagnes d'appels téléphoniques** dédiées, à des moments clés de la phase d'admission, pour nouer un contact direct avec les candidats (ou leur famille)



→ les **comptes sociaux Parcoursup** (Twitter, Facebook, Instagram) donnent des informations sur la phase d'admission. Ils sont également un relais vers les académies si les candidats rencontrent des difficultés sur leur dossier

Des entretiens individuels dès le début de la phase d'admission

Dès le **27 mai**, les candidats qui n'ont demandé que des formations sélectives et qui ont été refusés sur l'ensemble de leurs vœux pourront **bénéficier d'un accompagnement** organisé dans les lycées, les Centres d'Informations et d'Orientation et les universités. Cet accompagnement humain, au plus près des candidats, permettra un travail approfondi autour de leur projet d'orientation afin de préparer la phase complémentaire qui débutera dès le 16 juin 2021.

La commission d'accès à l'enseignement supérieur dès le début du mois de juillet

À partir du **2 juillet**, les « Commissions d'accès à l'enseignement supérieur » (CAES) se mettront en place pour **accompagner, en proximité, chaque candidat en attente sur tous ses vœux ou demeuré sans proposition d'admission en phase complémentaire.**

Les commissions, auxquelles participent les proviseurs, les responsables des établissements d'enseignement supérieur, travailleront en lien avec les candidats pour qu'ils puissent redéfinir leur projet en fonction des places disponibles en phase complémentaire, en envisageant parfois une mobilité en dehors de leur académie ou encore en identifiant des formations auxquelles ils n'avaient pas pensé et qui sont en lien avec leur projet d'études. Les CAES peuvent également mobiliser des solutions avec les partenaires locaux de l'insertion des jeunes.

En 2020, les CAES ont accompagné et proposé une formation à près de 35 000 candidats.

Rappel

Les candidats justifiant d'une **situation spécifique** tenant à leur **état de santé**, à un **handicap**, à leur statut de **sportif de haut niveau** ou à des **charges de famille** pourront saisir les commissions d'accès à l'enseignement supérieur pour le réexamen de leur dossier **dès le 27 mai 2021.**

Les dispositifs pour accompagner les candidats en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant



Renseigner sa fiche de liaison pour préparer la rentrée dans les meilleures conditions

La fiche de liaison vous permet de faire connaître à votre futur établissement votre situation, les aménagements dont vous avez bénéficié pendant votre scolarité et vos besoins pour la rentrée.



Elle est accessible depuis votre **dossier Parcoursup (rubrique profil/handicap)** et vous pouvez la renseigner à tout moment, puis la compléter une fois votre choix d'admission effectué.



Cette fiche n'est pas obligatoire et elle n'est pas transmise aux formations pour l'examen de votre dossier.

Comment faire ?



Assurez-vous que la fiche est complète et bien renseignée.



Quand vous avez accepté de manière définitive la formation de votre choix, transmettez-la au **référé handicap** de votre futur établissement (coordonnées sur la fiche de présentation de la formation).

Grâce à la **fiche de liaison**, le référé handicap pourra évaluer vos besoins et échanger avec vous sur les aménagements dont vous pourrez bénéficier à la rentrée.



N'hésitez pas à contacter le **référé handicap** si vous avez des questions, c'est votre contact privilégié.



Demander le réexamen de son dossier, en faisant une demande motivée au recteur

Dans quels cas ?

27 mai

À partir du 27 mai, si vous ne recevez que des réponses négatives ou si les modalités d'accueil de la formation que vous souhaitez accepter ne sont pas compatibles avec votre situation / vos besoins particuliers, ou si un changement est intervenu dans votre situation après la confirmation de vos vœux

2 juillet

À partir du 2 juillet, si vous n'avez toujours aucune proposition d'admission adaptée à vos besoins particuliers et à votre situation

Comment faire ?

Sollicitez la **Commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES)** de votre académie, pour faire valoir votre situation particulière (besoins d'accompagnement, de compensation, de soins, de transport...), explicitée par des éléments précis, en envoyant :



Un message via la rubrique contact de votre dossier Parcoursup,



ou un courrier postal adressé au recteur de la région académique.

Comment la CAES étudie les dossiers ?

Elle étudie votre demande d'inscription en fonction de vos besoins et de votre situation.



Si vous avez renseigné votre fiche de liaison, elle en prend connaissance (cette fiche n'est pas obligatoire).



La CAES peut vous demander des justificatifs et appréciera les circonstances exceptionnelles que vous avez explicitées et qui justifient une inscription dans un établissement situé dans une zone déterminée.

Si votre demande est recevable, le recteur pourra vous faire une proposition d'inscription dans un établissement adapté à votre situation et à votre projet d'études supérieures.

L'ÉGALITÉ DES CHANCES, UNE PRIORITÉ DE PARCOURSUP

Quelles sont les priorités prévues par la loi du 8 mars 2018 ?

La loi du 8 mars 2018 prévoit que soient mis en œuvre :

- **un taux minimal de lycéens boursiers** dans les filières sélectives et non sélectives (depuis 2018, Parcoursup a permis une progression de 5 points du nombre de lycéens boursiers admis)
- **un taux maximal de candidats résidant en dehors de l'académie où se situe la formation** dans les filières non sélectives publiques (licences et PASS) lorsque le nombre de vœux confirmés par les candidats est supérieur aux capacités d'accueil de la formation

De plus, afin de favoriser l'orientation des bacheliers professionnels et technologiques vers les filières de l'enseignement supérieur pour lesquelles ils sont le mieux préparés et qui favorisent ainsi leur réussite dans les études supérieures, les recteurs de région académique définissent :

- pour l'accès aux STS : **un taux minimal de bacheliers professionnels retenus**
- pour l'accès aux IUT : **un taux minimal de bacheliers technologiques retenus**

Pour l'année 2021, la politique volontariste menée depuis 2018 se poursuit et s'amplifie, notamment avec :

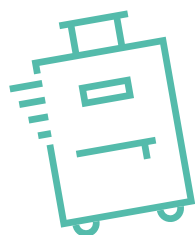
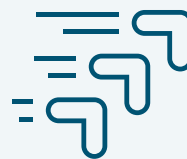
- L'extension du principe des taux minimum de boursiers aux nouvelles formations intégrées sur la plateforme en 2021. Cette année, plus de 12 000 formations seront concernées par cette politique de promotion de l'accès des lycéens boursiers aux formations de l'enseignement supérieur.
- L'adoption d'une démarche volontariste dans les cycles pluridisciplinaires de l'enseignement supérieur (CPES) pour favoriser l'accueil de boursiers : 2 nouveaux CPES ouverts sur Parcoursup pour la rentrée (Janson-de-Sailly-Université de Paris, Kléber-Université de Strasbourg) et de nouvelles implantations envisagées pour les années à venir.
- La valorisation des parcours des élèves en cordées de la réussite dans la procédure Parcoursup et la promotion des campus connectés (89 Campus connectés ouverts dans 15 régions) auprès des candidats qui ont formulé des vœux pour des formations à distance.
- L'encadrement des taux maximum de non-résidents de manière à favoriser la mobilité géographique et l'appui à la mobilité des lycéens boursiers (cf. focus).
- La promotion de l'accès des bacheliers professionnels et technologiques vers les filières de l'enseignement supérieur dans lesquelles ils réussissent le mieux. En particulier, cette année, dans le cadre de la mise en place des BUT, une **impulsion volontariste a été donnée à l'accueil des bacheliers technologiques dans les IUT.**

Comment sont fixés les taux ? Où peut-on les consulter ?

Les taux sont fixés par les recteurs de région académique après concertation avec les présidents d'université ou les chefs d'établissements concernés. Pour les formations de l'enseignement agricole, les taux sont fixés par la DRAAF (direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt).

Ils sont publiés dans un arrêté, pour chacune des régions académiques. Ils sont également affichés sur les fiches de présentation des formations accessibles via le moteur de recherche Parcoursup. Ils sont disponibles en mai 2021, avant le démarrage de la phase d'admission. La démarche est explicitée sur les sites institutionnels des académies.

Focus: Le soutien à la mobilité des lycéens boursiers



La part des candidats ayant confirmé au moins un vœu hors de l'académie de leur lycée progresse à nouveau et atteint 74% en 2021, soit 5 points de plus que l'an dernier. La tendance est la même pour les seuls candidats boursiers (25% des candidats): 66% font un vœu hors de leur académie d'origine (+5 points).

Afin de donner le plus large choix possible à tous les candidats, **le dispositif d'aide à la mobilité Parcoursup est reconduit en 2021.**

Cette aide permet aux lycéens boursiers qui ont formulé au moins un vœu hors de leur académie de résidence de demander une **aide de 500 €** versée directement à la rentrée universitaire.

Plus d'informations : www.etudiant.gouv.fr/cid132810/aide-a-la-mobilite-parcoursup.html